



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Financement

Question écrite n° 60448

Texte de la question

M Willy Dimeglio appelle l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur l'intérêt de maintenir les financements nécessaires aux formations préparatoires au DEFA (diplôme d'Etat aux fonctions de l'animation), mises en oeuvre par les associations d'éducation populaire. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui confirmer sa volonté de maintenir la ligne budgétaire FPPS (fonds de formation professionnelle et de la promotion sociale) prévue à cet effet et de reconduire les conventionnements et les prises en charge afférentes.

Texte de la réponse

Reponse. - A l'occasion de la préparation du projet de loi de finances pour 1993, le cabinet du Premier ministre a confirmé, en réunion interministérielle, le principe de la suppression de la ligne budgétaire du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, relative au programme des ministères, et de la dotation correspondante pour la rémunération des stagiaires, inscrite au budget du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Il ne s'agit pas de supprimer les actions de formation relevant de ce programme, mais de transférer aux ministères la responsabilité entière de leur financement. Désormais, les crédits correspondants ne seront plus inscrits au Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, mais sur les budgets de chaque ministère. Afin d'éviter que la continuité de ces actions ne soit remise en cause à l'occasion de ce changement de procédure, le Premier ministre a décidé que les enveloppes minimales pour le fonctionnement et la rémunération des stagiaires leur seraient garanties lors de la préparation du budget 1993. Il appartiendra aux ministères de proposer, en sus, les mesures nouvelles afin de poursuivre et de développer les actions actuellement menées. Le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle assurera le financement des rémunérations des stagiaires en formation durant le dernier trimestre 1992. Dans ces conditions, l'honorable parlementaire doit pouvoir être rassuré sur le devenir du financement des formations préparatoires au diplôme d'Etat aux fonctions de l'animation (DEFA) dont l'intérêt n'est pas remis en cause.

Données clés

Auteur : [M. Dimeglio Willy](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60448

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1992, page 3468